

Pour la compréhension des sigles qui suivent, nous prions le lecteur de consulter la table qui leur est consacrée. * Le premier tableau des mobiles des assassinats envisage la décennie 1948-1957 et chacune de ses périodes quinquennales.

Tableau 2. — Mobiles des assassinats (1948-1957).

Mobiles	1948-1952	1953-1957	Total 1948-1957	Proportions
S	6	1	7	17,5 %
S (Al)	8	1	9	22,5 %
Al (S)	2	0	2	5,0 %
Al	1	2	3	7,5 %
A2	4	0	4	10,0 %
F	5	4	9	22,5 %
V1	0	2	2	5,0 %
VOL	1	0	1	2,5 %
ARG	1	0	1	2,5 %
VIOL	0	1	1	2,5 %
SE	1	0	1	2,5 %

Ceci ne constitue, bien entendu, qu'une première approche très générale. La prudence s'impose d'ailleurs, vu le nombre restreint de cas. Par ordre d'importance, les assassinats à mobile superstitieux viennent nettement en tête (40 %), un cran sensiblement inférieur, les affaires de femmes (22,5 %), puis les conflits d'autorité familiale (12,5 %) et enfin, les conflits d'autorité non familiale (10 %).

La tendance des crimes superstitieux est très nettement à la baisse, comme ceux des conflits d'autorité non familiale ; par contre, les assassinats pour affaires de femmes et ceux de conflits d'autorité familiale se maintiennent. C'est le recul des assassinats superstitieux et des conflits d'autorité non familiale qui explique la différence entre le total des assassinats de la première période quinquennale et de la seconde.

* Voir p. 299.

Selon notre habitude, comparons maintenant les assassinats des années 1935-1937 et ceux de 1955-1957 au point de vue des mobiles. Remarquons qu'un des dossiers d'assassinats de la première période n'a pas été retrouvé et donc le mobile reconstitué, c'est pourquoi notre analyse des années 1935-1937 ne porte que sur 27 cas.

Tableau 3. — Mobiles des assassinats
(1935-1937 et 1955-1957).

Mobiles	1935-1937	1955-1957	Proportions 1935-1937	Proportions 1955-1957
S	3	1	11,1 %	9,0 %
S (A1)	8	1	29,6 %	9,0 %
A1	2	2	7,4 %	18,1 %
A2	1	0	3,7 %	0,0 %
F	6	4	22,2 %	36,3 %
V1	3	2	11,1 %	18,1 %
V2	1	0	3,7 %	0,0 %
VOL	3	0	11,1 %	0,0 %
VIOL	0	1	0,0 %	9,0 %

Dans les grandes lignes, cette confrontation confirme déjà celle des deux moitiés de la décennie 1948-1957. Ici aussi, nous percevons le recul spectaculaire des assassinats superstitieux. Un sous-phénomène s'en dégage pourtant : la baisse est plus accentuée pour les assassinats superstitieux à l'intérieur de la lignée familiale. Trop peu de données pour apprécier valablement le mouvement du côté des conflits d'autorité non familiale, mais il est, malgré tout, celui déjà perçu.

Maintien des affaires de conflits d'autorité familiale et de femmes. Vu la baisse générale de la criminalité, en 1955-1957, les affaires de femmes, en proportion de l'ensemble, prennent la tête des mobiles et se substituent, à cette place, aux crimes superstitieux. L'importance relative des crimes dérivant d'un conflit d'autorité familiale croît aussi naturellement.

Pour le reste, vu le nombre limité de cas, il serait prématuré de tirer des conclusions, sauf pour ce qui concerne les assassinats commis à l'occasion de vols : la diminution à cet égard est sensible, elle était d'ailleurs esquissée au tableau précédent, mais il ne pouvait en être tenu compte, vu le petit nombre de cas relevés.

A remarquer la place importante occupée par les vendettas dans les deux séries.

5. AUTEURS ET VICTIMES.

Nous consacrerons le chapitre IV à la répartition des auteurs et des victimes des infractions étudiées. Le lecteur y trouvera les pourcentages généraux des diverses catégories.

Précisons que pour notre facilité, nous étudions chaque infraction séparément, sans tenir compte des doubles emplois : un même auteur a pu commettre plusieurs meurtres, il sera compté pour chacun d'eux ; une même victime peut être l'objet d'une première tentative, puis d'une infraction consommée : elle entrera deux fois dans nos statistiques.

Durant les années 1948-1957, les auteurs d'assassinats furent 51 hommes, soit 96,2 % et 2 femmes, soit 3,7 %.

Pour 1935-1937, nous trouvons comme auteurs 46 hommes (97,8 %) et une femme (2,1 %) ; en outre, le sexe de deux auteurs n'a pu être déterminé par suite de la disparition du dossier.

Pour 1955-1957, les 14 auteurs sont des hommes.

Les victimes se répartissent comme suit en 1948-1957 : hommes 23 (54,7 %), femmes 17 (40,4 %) et mineurs 2 (4,7 %). Notons, en outre, deux femmes rescapées d'incendies mortels.

Ces chiffres sont pour les années 1935-1937 : 21 hommes (77,7 %) et 6 femmes (22,2 %). Une victime n'a pu être déterminée par nos recherches.

Pour 1955-1957, nous avons 6 victimes hommes (46,1 %), 6 femmes (46,1 %), 1 mineur (7,6 %).

Les auteurs d'assassinats sont donc presque toujours des hommes. Par contre, de plus en plus, dans le groupe des victimes, augmente la proportion des femmes et des enfants.

6. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE.

Notre chapitre VI étudiera en détail, la criminalité propre à chacun des Districts dans leurs limites de fin 1957. Dans le tableau qui suit, figurent le nombre d'assassinats perpétrés en 1948-1957 à chaque période quinquennale, le total, le pourcentage par rapport à l'ensemble que constitue ce chiffre, puis le pourcentage que représente en 1956 la population du District par rapport à celle de la Province. Ceci uniquement pour fixer les idées, car le tableau ne tient pas compte des variations de la population pendant la décennie et notamment l'accroissement de l'agglomération de Léopoldville.

Tableau 4. — Répartition géographique des assassinats (1948-1957).

Dis- tricts	1948- 1952	1953- 1957	Total 1948-1957	Propor- tions	Popula- tion
Léopoldville	1	0	1	2,5 %	11,5 %
Cataractes	1	0	1	2,5 %	14,8 %
Bas-Congo	1	2	3	7,5 %	13,5 %
Lac Léopold II	4	1	5	12,5 %	9,2 %
Kwango	3	2	5	12,5 %	14,8 %
Kwilu	19	6	25	62,5 %	35,9 %

Il saute aux yeux que la criminalité est extrêmement basse en aval du Chenal et se concentre avant tout dans l'est de la Province : le lac Léopold II y fournit

plus que sa part, mais surtout le Kwilu se caractérise par sa forte proportion.

Le recul par périodes quinquennales est général, avec une exception au Bas-Congo où la criminalité reste pourtant basse, et surtout prononcé au lac Léopold II et au Kwilu.

Il est intéressant de remarquer qu'en ligne générale, ce sont les populations les plus arriérées et parce qu'attardées qui donnent les plus forts contingents d'assassins, ce qui est patent lorsque l'on répartit les infractions d'ordre superstitieux : Léopoldville 1, lac Léopold II 2, Kwango 2, Kwilu 11 et les deux conflits d'autorité familiale avec accusation de sorcellerie.

Nous avons effectué un relevé incomplet, car le registre du rôle était assez mal tenu alors à ce point de vue, de la répartition géographique des assassinats vers 1939. Sur 12 cas, 7 avaient été jugés en premier degré à Kikwit, soit 58,33 % et 4 à Inongo, soit 33,33 %. Tenant compte du fait, qu'à l'époque, le territoire de Banningville était rattaché au district du lac Léopold II et non à celui du Kwilu, que par contre, le Kwango et le Kwilu actuels ne formaient qu'un seul District, les chiffres pour la période 1948-1957 rectifiés pour coïncider avec les limites administratives de 1939 donneraient les proportions suivantes : lac Léopold II : 17,5 %, ex-Kwango 70 %.

Or, le lac Léopold II a connu son essor économique depuis la guerre. La régression constatée se vérifie en divisant la dernière décennie en deux moitiés : 1948-1952 : 4 assassinats (plus un si l'on veut, perpétré à Banningville), 1953-1957 : un seul (plus encore un à Banningville, actuellement district du Kwilu).

Le Kwilu, malgré une assez forte et ancienne occupation économique, paraît plus attaché aux anciens modes de penser.

Que nous fournit dans ce domaine le parallèle entre les

deux triennies 1935-1937 et 1955-1957 ? Ici, nous sommes encore embarrassé, car le territoire de Banningville, décidément, changea d'attribution au cours de la période 1935-1937. De plus, les limites entre les districts en aval du Pool n'ont cessé de varier au fil du temps. Nous ferons donc une distribution géographique théorique : Léopoldville (agglomération), Bas-Congo (Cataractes actuel et Bas-Congo), Kwango (Kwango actuel et Kwilu y compris le territoire de Banningville) et lac Léopold II.

Dressons maintenant le tableau.

Tableau 5. — Répartition géographique des assassinats (1935-1937 et 1955-1957).

Régions	1935-1937	1955-1957	Proportions 1935-1937	Proportions 1955-1957
Léopoldville	3	0	10,3 %	0,0 %
Bas-Congo	8	2	28,5 %	18,1 %
Lac Léopold II	4	1	14,2 %	9,0 %
Kwango	13	8	46,4 %	72,7 %

La chute est particulièrement marquée dans les districts évolués et au lac Léopold II, elle est ralentie au Kwango.

7. MILIEU DE PERPÉTRATION.

Pour la décennie 1948-1957, nous avons également réparti les infractions selon qu'elles étaient perpétrées au village, dans le camp d'une exploitation située à l'intérieur par une personne originaire de la région et dans les grands et petits centres, y compris par exemple les prisons, ainsi que sur les barges fluviales que nous avons considérées comme un élément flottant d'un centre.

Voici la répartition : village 37 (92,5 %), centre 2 (5 %), camp 1 (2,5 %).

L'assassinat est donc nettement plus fréquent dans les milieux ruraux de l'intérieur.

Nous n'avons pas relevé ces catégories pour la période 1935-1937, l'urbanisation et le développement d'entreprises à l'intérieur ayant pris depuis une extension qu'il nous est impossible, avec les données que nous possédons, d'apprécier. Toute comparaison serait donc vaine, à ceci près que nous aurons ultérieurement deux bases qui nous permettront de jauger l'évolution du milieu extra-coutumier en étudiant la criminalité spéciale à l'agglomération de Léopoldville et celle des militaires de la Force publique. Constatons cependant déjà que dans la période 1935-1937, il fut relevé 3 assassinats à Léopoldville même et aucune condamnation au Conseil de Guerre pour ce genre d'infraction, pour 1955-1957 aucune condamnation pour assassinat provenant de Léopoldville ou commis par un militaire.

8. MODE DE PERPÉTRATION.

Sous ce titre, nous étudions, avant tout, la répartition de l'instrument ou des instruments du crime, car un même homicide a pu requérir la mise en œuvre de plusieurs moyens. Le chapitre V détaillera les catégories retenues.

Instruments tranchants et coupants : 13.

Instruments perforants : 1.

Arc : 6

Fusil : 2.

Instruments contondants : 11.

Asphyxies : 7

Feu : 3.

Poison : 1.

Viol : 1.

Certains modes de perpétration paraissent caractéristiques : ainsi les assassinats superstitieux mirent en œuvre : 6 fois un instrument coupant ou tranchant, une lance, 4 fois l'arc et les flèches, 7 fois un instrument contondant, 3 strangulations et un enfouissement. La noyade fut employée contre les deux esclaves récalcitrants.

C'est dire que ces infractions mirent en œuvre surtout les moyens traditionnels : la bastonnade, les divers types d'asphyxie, l'herminette qui a servi à prélever une partie du cœur de la victime.

Il faut insister sur le fait que le bâton n'est pas ici un instrument de circonstance, mais a fait l'objet d'un choix. Il n'en est pas spécialement ainsi de la machette, instrument de travail que chaque Africain possède, qui ne fut utilisée que deux fois à l'occasion d'un assassinat superstitieux.

Cette caractéristique fortement coutumière des assassinats ressort de la comparaison du pourcentage d'emploi de certains modes de perpétration par rapport à cet emploi, pour l'ensemble des infractions que nous étudions ; entre parenthèses le pourcentage général :

Instruments tranchants et coupants 28,8 % (24,8 %), instruments perforants 2,2 % (3,4 %), arc 13,3 % (10,3 %), fusil 4,4 % (10,2 %), instruments contondants 24,4 % (16,3 %), asphyxies 15,5 % (6,9 %), feu 6,6 % (11,2 %), poison 2,2 % (6 %), viol 2,2 % (0,2 % cas unique).

La comparaison entre les années 1935-1937 et 1955-1957 nous montre à cet égard le recul de certains modes de perpétration traditionnels, en l'occurrence, divers modes d'asphyxie. En 1935-1937, nous trouvons en effet :

Instruments coupants : 6, 20,6 % ; instruments perforants : 1, 3,4 % ; arc : 2, 6,8 % ; fusil : 6, 20,6 % ;

instruments contondants : 3, 10,3 % ; asphyxies : 11 (dont 6 enfouissements), 37,9 %. Un mode de perpétration n'a pu être relevé par nous.

Pour la période 1955-1957, nous avons, par contre :

Instruments tranchants ou coupants : 3, 25 % ; arc : 2, 16,6 % ; fusil : 1, 8,3 % ; instruments contondants : 4, 33,3 % ; feu : 1, 8,3 % ; viol : 1, 8,3 %.

Le point le plus caractéristique est le recul des asphyxies coutumières et particulièrement, l'enterrement des victimes vives.

9. QUELQUES AFFAIRES CARACTÉRISTIQUES.

Cette revue des modes de perpétration nous amène à clôturer notre étude des assassinats par l'exposé de quelques crimes particulièrement horribles, mais qui heureusement paraissent exceptionnels. L'atmosphère propre à la criminalité congolaise s'en dégagera de façon plus parlante que les chiffres.

Une épouse stérile tua à coups de bâton une femme enceinte pour lui enlever l'enfant qu'elle portait et se le supposer. Par la même occasion, la prévenue supprima la fillette de la victime qui avait été témoin de l'assassinat. Le crime fut perpétré dans le territoire reculé d'Oshwe, lac Léopold II, et sanctionné par la servitude pénale à perpétuité.

A été cité le parricide commis sur une grand-mère par son petit-fils qui la poursuivit et l'acheva à coup de bâton pour un motif superstitieux. La peine de mort sanctionna ce crime commis à Kikwit, région fortement occupée par les huileries.

Peut en être rapproché un autre parricide commis par un fils souffrant d'ulcères sur sa mère désignée

comme la sorcière par un devin, la pauvre victime consentante se laissa enterrer vive. La perpétuité sanctionna cet assassinat commis en territoire de Kikwit.

Deux fois un chef de village tua ou fit tuer un esclave récalcitrant désireux de prendre une liberté que lui accorde la loi. La tête des deux victimes fut maintenue dans l'eau, dans un des cas après strangulation. Ces crimes furent commis, l'un en territoire de Kahemba, particulièrement retiré à l'extrême sud de la province et l'autre d'Idiofa. Ici encore, la perpétuité fut prononcée contre les assassins, mais un aide condamné à 20 ans bénéficia du fait qu'il avait agi sur ordre de son Chef.

Une féticheuse s'engagea à confectionner pour un chasseur un charme à condition qu'il lui fournisse de son urine, sécrétion qui permet à celui qui s'en est emparé d'envoûter l'homme qui l'a produite. La poursuite du gibier demeurant tout aussi infructueuse, le chasseur se persuada que la féticheuse avait utilisé l'urine pour l'ensorceler et non pour confectionner le talisman. Il la tua à la machette et préleva au moyen d'une herminette une partie du cœur de la victime pour fabriquer, à son tour, un charme exorciseur. La perpétuité sanctionna cet assassinat avec mutilation de cadavre commis en territoire de Kasongo-Lunda.

En territoire d'Idiofa, un cousin ayant un droit préférentiel sur une femme mariée, lui fit présenter un plat empoisonné à son mari. La participation consciente de la femme fut estimée douteuse et bénéficiant de son jeune âge, 20 ans, l'empoisonneur fut condamné à vingt ans de servitude pénale.

Un mari ayant tué son épouse, le chef de clan de la victime aidé d'un des siens, mit le feu à une case occupée par des parentes du meurtrier dont trois périrent dans les flammes. Ce drame se déroula à Gungu et fut sanctionné par le prononcé de deux peines de servitude pénale à perpétuité.

Le viol mortel fut commis en territoire de Kasongo-Lunda sur la personne d'une fille impubère. La perpétuité fut prononcée par le Tribunal.

A part les deux derniers, tous ces cas particulièrement tragiques furent perpétrés pendant les années 1948-1952. A remarquer, qu'à l'exception du premier, ils se sont déroulés tous dans les districts du Kwango et du Kwilu. Tous furent réprimés avec sévérité.

Par contre, pendant les années 1935-1937, les juges se révèlent beaucoup plus blasés en fait de sauvagerie. C'est ainsi que les six assassinats, tous perpétrés dans l'ex-district du Kwango, avec l'enterrement de la victime vive, qu'elle ait résisté ou non, n'ont été sanctionnés que de neuf peines de cinq ans de servitude pénale, trois de dix et cinq de quinze. A remarquer le nombre d'auteurs. Deux des victimes, en tant que chefs de famille, étaient magiquement responsables de la mort d'un des leurs dans un accident d'auto.

Un autre assassinat assez caractéristique eut pour théâtre également le Kwango. Un chef de clan étant décédé, une séance de divination fut organisée qui désigna un vieux de la lignée comme responsable de la mort. Dans l'idée des aînés, une cérémonie propitiatoire serait imposée au sorcier et l'on n'en reparlerait plus. Mais les jeunes gens de la famille, avec la logique et la fougue de la jeunesse, ne l'entendirent pas ainsi et puisque l'aîné désigné était malfaisant, ils décidèrent, sans plus attendre, de le supprimer. Le sorcier fut une fois délivré de leurs mains, mais deux jours plus tard, ils récidivaient et jetaient son corps ligoté dans la rivière. Trois peines de 20 ans de servitude pénale furent prononcées et une de dix, celle-ci contre le quatrième prévenu qui ne fut considéré que comme complice.

Section II : Tentatives d'assassinat.

1. COURBE GÉNÉRALE DE LA CRIMINALITÉ.

Rappelons que les peines prévues par la législation pour la tentative est la même que pour l'infraction consommée. Comme pour les assassinats, nous avons assimilé certaines infractions aux tentatives d'assassinats, ce sont les tentatives d'empoisonnement et les tentatives de meurtres pour faciliter le vol. Comment se répartissent ces infractions spéciales ? Voici :

Tentative de meurtre pour faciliter le vol : un cas en 1937, un en 1954.

Tentative d'empoisonnement : un en 1954, un en 1956, un en 1957.

Voici le nombre de nos tentatives d'assassinats et infractions assimilées :

1935-1937 : 2, 3, 3 ;
 1938-1942 : 2, 3, 7, 5, 3 ;
 1943-1947 : 1, 1, 3, 1, 2 ;
 1948-1952 : 2, 0, 0, 1, 2 ;
 1953-1957 : 1, 3, 3, 3, 2.

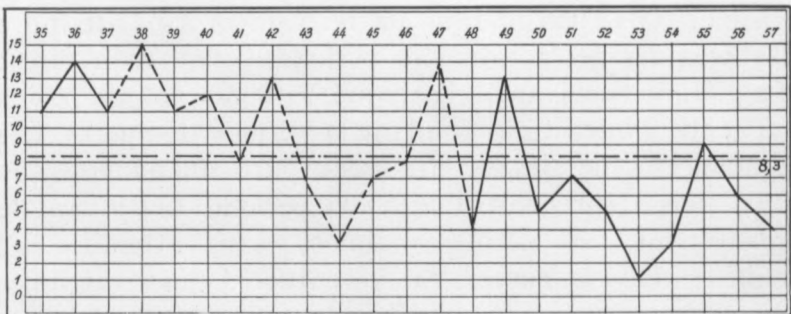
Que nous disent ces chiffres ? Le massif d'avant-guerre est toujours très net, mais se prolonge jusqu'en 1942. Le creux de la guerre n'est suivi que d'une poussée insignifiante en 1947-1948, celle de 1952 est à peine visible, 1954-1956 marque un relèvement sans atteindre les maxima de la première période. Qu'est-ce à dire ? La victime survivant à l'attaque, le silence couvre moins ce genre d'infractions pendant la période de guerre. Les tendances générales se retrouvent, particulièrement celle à la baisse sur l'ensemble de la période. Cependant le relèvement, ces dernières années, sans atteindre les chiffres d'avant-guerre, est accentué. A quoi attribuer ce curieux phénomène ? Paradoxalement à la baisse

de la criminalité ambiante. En effet, le recul des crimes concertés donne moins de chance de réussite. La relative rareté d'exemples à suivre, provoque une plus grande maladresse de la part des candidats assassins : ils échouent une fois sur deux. Ceci est patent lorsqu'on s'aperçoit que des douze cas relevés de 1953 à 1957, six proviennent des trois districts occidentaux de la Province dont la criminalité est particulièrement basse. Enfin, dans cette période nous pointons trois tentatives d'empoisonnement et une tentative d'assassinat par absorption de verre pilé dans la nourriture, manifestement les assassins ont agi sans science.

Enfin, nous le verrons, malgré une définition légale identique, en fait la tentative d'assassinat se présente comme un meurtre d'une espèce différente de l'assassinat.

Si nous opposons les années 1935-1937 à celles de 1955-1957, nous trouvons 8 contre 8. Égalité factice cependant que nous devons corriger en tenant compte de l'accroissement démographique, ce qui donne : 14,56 contre 8. Il y a vingt ans, nous avons l'indice 182 % contre 100 %. Baisse donc, mais beaucoup plus atténuée que pour les assassinats et même que pour l'ensemble des meurtres et pour la criminalité étudiée en général.

Nous dessinons ci-dessous le graphique annoncé à la section précédente en cumulant les assassinats et leurs tentatives.



GRAPHIQUE IV. — Assassinats et leurs tentatives.

Le massif d'avant-guerre, avec un col en 1941, se prolonge jusqu'en 1942. La poussée de 1947 est nette. La dépression de la guerre se concentre surtout sur l'année 1944 qui fut effectivement celle où le Congo souffrit le plus (les jugements prononcés se rapportent aux faits commis dans la période qui va de mi-1943 à mi-1944) à la fois de l'effort de guerre et du rétrécissement des cadres administratifs. L'après-guerre est en général en dessous de la moyenne, mais la remontée de 1955 est précise.

2. RÉPRESSION.

Voici le relevé des peines pour 1948-1957 :

Perpétuité	: 1.
20 ans	: 2.
10 ans	: 4.
9 ans	: 1.
8 ans	: 2.
5 ans	: 3.
4 ans	: 1.
3 ans	: 2.
2 ans	: 1.
1 an	: 1.

Pas question ici de peines atténuées pour les comparses, 18 prévenus pour 17 préventions.

Il n'y a rien à apprendre de la moyenne des peines par années : les cas sont trop peu nombreux ; pour la période 1948-1957, elle est de 9 ans, de 7,66 ans pour 1948-1952 et de 9,75 ans pour 1953-1957.

Ici, les infractions spéciales, assimilées aux assassinats, déforcent la moyenne de la répression, si la tentative de meurtre pour favoriser un vol fut sévèrement sanctionnée, 20 ans, les tentatives d'empoisonnement par contre virent le prononcé de 1, 4 et 5 ans de servitude pénale, en considération sans doute de la maladresse des auteurs.

Les pointages dans le registre du rôle pour la décennie

précédente donnent 1938-1939 : 6,2, 1942-1943 : 21,8 ans de moyenne, mais les cas sont trop peu nombreux pour être exemplaires.

Par contre, si la moyenne des peines est de 11,1 ans pour 1955-1957, elle est de 8,1 ans pour 1935-1937.

Les tendances générales de la répression déjà exposées à propos des assassinats ressortent de l'analyse de ces chiffres : renforcement de la répression pendant la guerre, l'après-guerre se révélant plus répressive que l'avant-guerre.

Un point est cependant caractéristique. Si contrairement à la Métropole qui édicte une peine inférieure, la législation congolaise prévoit la même peine pour la tentative que pour l'infraction consommée, résultat du pointage de 1942-1943 mis à part, en fait la tentative n'est sanctionnée en moyenne qu'à 50 % de l'infraction consommée.

3. INFRACTIONS CONCERTÉES.

La tentative d'assassinat est en général une infraction non concertée. Dans la dernière décennie, un seul cas fut le fait de deux auteurs frappés d'ailleurs de la même peine en 1952, aucun cas ne fut relevé en 1935-1937. Nos sondages dans le registre du rôle pour la décennie 1938-1947 ne portent que sur des infractions individuelles. Les chances de réussite sont évidemment amoindries quand l'assassin agit seul.

4. MOBILES.

Tableau 6. — Mobiles des tentatives d'assassinat (1948-1957).

Mobiles	1948-1952	1953-1957	1948-1957	Proportions
S	1	1	2	11,7 %
A1 (S)	0	1	1	5,8 %
A1	1	1	2	11,7 %
A2	1	1	2	11,7 %
F	2	5	7	41,1 %
VI	0	1	1	5,8 %
VOL	0	1	1	5,8 %
ARG	0	1	1	5,8 %

Nous ne pouvons, qu'avec réserves, tirer des conclusions de cette répartition, vu le nombre restreint des cas. Il est, cependant, symptomatique de constater que les crimes superstitieux ne forment que 11,7 % de l'ensemble alors que pour les assassinats, cette proportion était de 40 %, et surtout que les affaires de femmes sont passées à 41,1 % contre 22,5 %, de plus, ont doublé dans la seconde période quinquennale.

Qu'en conclure ? C'est que malgré la préméditation, l'élément passionnel, irrationnel joue beaucoup plus dans les tentatives d'assassinat que dans l'infraction consommée, qu'il y a vraiment une différence de degré que l'adoucissement de la répression traduit bien.

L'étude comparative des années 1935-1937 et 1955-1957 confirme cette déduction.

Ces chiffres se balancent assez bien, bien qu'il y ait eu, ce qui correspond au mouvement enregistré pour les assassinats, un recul des crimes superstitieux et une avance des conflits d'autorité. Mais il est remarquable que de part et d'autre, les affaires de femmes forment 37,5 % de l'ensemble et même 50 % en 1935-1937 si l'on y ajoute l'affaire de femmes avec conflit d'autorité.

Tableau 7. — Mobiles des tentatives d'assassinat (1935-1937 et 1955-1957).

Mobiles	1935-1937	1955-1957	Proportions 1935-1937	Proportions 1955-1957
S	1	0	12,5 %	0,0 %
S (Al)	1	0	12,5 %	0,0 %
Al (S)	0	1	0,0 %	12,5 %
Al	0	1	0,0 %	12,5 %
A2	0	1	0,0 %	12,5 %
F (Al)	1	0	12,5 %	0,0 %
F	3	3	37,5 %	37,5 %
V1	1	1	12,5 %	12,5 %
VOL	1	0	12,5 %	0,0 %
ARG	0	1	0,0 %	12,5 %

Esquissées se retrouvent les données des assassinats consommés pour le vol et les vendettas.

5. AUTEURS ET VICTIMES.

1948-1957, auteurs : hommes 15, 83,3 % ; femmes 3, 16,6 %.

Les huit auteurs d'infraction en 1935-1937 sont des hommes.

Pour 1955-1957, 6 hommes (75 %), 2 femmes (25 %).

La criminalité féminine est plus forte que pour les assassinats ; moins expertes, elles agissent aussi plus par passion. Cette criminalité semble augmenter au fil du temps.

Pour les victimes, nous avons en 1948-1957 : hommes 12, 70,5 %, femmes 4, 23,4 %, enfant 1, 5,2 %.

Dans les années 1935-1937, ces chiffres deviennent, hommes 8, enfant 1.

En 1955-1957, nous avons : hommes 5, femmes 2, enfant 1.

Il ressort que le groupe des femmes et enfants victimes augmente au fil du temps. La criminalité féminine a,

pourtant, étoffé le nombre d'hommes, en effet, ces victimes de femmes sont 2 hommes et 1 enfant.

6. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE.

Tableau 8. — Répartition géographique des tentatives d'assassinat (1948-1957).

Districts	1948-1952	1953-1957	Total 1948- 1957	Proportions	Population
Léopoldville	2	0	2	11,7 %	11,5 %
Cataractes	0	1	1	5,8 %	14,8 %
Bas-Congo	0	3	3	17,6 %	13,5 %
Lac Léopold II	1	1	2	11,7 %	9,2 %
Kwango	2	0	2	11,7 %	14,8 %
Kwilu	2	5	7	41,1 %	35,9 %

Par rapport au tableau 4 relatif aux assassinats, les proportions augmentent en aval du Chenal, particulièrement à Léopoldville, elles diminuent au Kwilu.

Par périodes quinquennales s'opère une compensation relative avec les assassinats, sauf au Bas-Congo.

L'explication paraît simple, il y a une réelle différence de nature entre l'assassinat et sa tentative.

Ici, encore, nous trouvons une amélioration pour le lac Léopold II, le facteur Banningville n'entre pas en ligne de compte, aucune tentative d'assassinat n'a été commise dans ce territoire pendant la dernière décennie.

En effet, ce district a fourni une tentative en 1948 et une en 1953. Le pointage du registre du rôle donne pour 1938 une affaire tranchée en premier degré à Inongo, une à Kikwit, soit toutes les deux infractions relevées cette année. Ce même pointage pour 1945-1947 donne 1 Inongo, 3 Kikwit sur un total de 5.

Tableau 9. — Répartition géographique
des tentatives d'assassinat (1935-1937 et 1955-1957)

Ré- gions	1935- 1937	1955- 1957	Proportions 1935-1937	Proportions 1955-1957
Léopoldville	1	2	12,5 %	25,0 %
Bas-Congo	1	1	12,5 %	12,5 %
Lac Léopold II	2	0	25,0 %	0,0 %
Kwango	4	5	50,0 %	62,5 %

Le recul du lac Léopold II ressort bien de cette comparaison.

7. MILIEU DE PERPÉTRATION.

Village : 13 (76,4 %), centre : 3 (17,6 %), camp : 1 (5,8 %).

La part des milieux ruraux s'amenuise : au total plus de tentatives d'assassinat en milieux non-coutumiers que d'assassinats.

Ceci dérive de la différence de nature entre l'assassinat et l'assassinat tenté ; il est certain que les milieux urbains sont plus propices aux émotions brusques et violentes que les milieux ruraux où peuvent macérer les vieilles rancunes.

8. MODE DE PERPÉTRATION.

Instruments tranchants et coupants : 2.

Arc : 4.

Fusil : 4.

Instruments contondants : 1.

Asphyxie : 1.

Feu : 1.

Poison : 3.

Verre pilé : 1.

L'effacement de ces méthodes traditionnelles de tuer qui caractérisaient l'assassinat est patent. L'emploi du

verre pilé a fait l'objet de controverses ; ici le tribunal, suivant l'avis d'un expert, l'estime efficace, dans d'autres cas, le prévenu fut acquitté, le moyen mis en œuvre n'étant pas de nature à aboutir. En fait, aucun cas de réussite ne fut enregistré durant la décennie. Deux emplois du poison ont été l'œuvre de femmes.

Quelle est la proportion des moyens mis en œuvre ici par rapport à l'ensemble des infractions étudiées ? Voici :

Instruments tranchants et coupants : 11,7 % (24,8 %), arc : 23,5 % (10,3 %), fusil : 23,5 % (10,2 %), instruments contondants : 5,8 % (16,3 %), asphyxies : 5,8 % (6,9 %), feu : 5,8 % (11,2 %), poison ou équivalent : 23,5 % (6 %).

Comparons à présent les années 1935-1937 et 1955-1957. Nous avons :

1935-1937 : instruments tranchants et coupants 2, instruments perforants 1, arc 4, instruments contondants 1, asphyxies 1, feu 1 et absence d'arme 1 (attaque manuelle du sexe).

1955-1957 : instruments tranchants et coupants 1, arc 2, instruments contondants 1, asphyxies 1, poisons et équivalents 3 (dont un poison minéral européen et un verre pilé).

Il en résulte un emploi plus fréquent d'instruments coutumiers en 1935-1937, mais armes qui ne sont pas caractéristiques des assassinats et l'essai pendant la période 1955-1957 de méthodes nouvelles d'administration de substances nocives.

Rien de caractéristique pour les meurtres superstitieux.